



LA CHARTE DES AMAP

Les 18 principes fondateurs

- 1 – La référence à la Charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur (à lire ci-après).
- 2 – Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage.
- 3 – Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal, par le développement d'une biodiversité, la fertilité des sols, la production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, et par la gestion économique de l'eau...
- 4 – Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale.
- 5 – L'appui à l'agriculture paysanne locale.
- 6 – La solidarité et les liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire.
- 7 – Le respect des normes sociales envers les employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire.
- 8 – La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
- 9 – L'accompagnement du producteur vers l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix.
- 10 – La proximité du producteur et des consommateurs, indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteurs et consommateurs.
- 11 – Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs.
- 12 – La formalisation et le respect entre consommateurs et producteurs.
- 13 – Aucun intermédiaire entre producteurs et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs.
- 14 – La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteurs et consommateurs.
- 15 – Une information fréquente sur les produits, en direction du consommateur.
- 16 – La solidarité des consommateurs avec le producteur, dans les aléas de production.
- 17 – Une participation active des consommateurs à l'AMAP, favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents.
- 18 – Une mobilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne.

Les 10 principes de l'Agriculture Paysanne

(source : Confédération Paysanne)

- 1 – Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'accéder au métier, et d'en vivre.
- 2 – Être solidaire des paysans des autres régions de l'Europe et du monde.
- 3 – Respecter la nature.
- 4 – Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.
- 5 – Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
- 6 – Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.
- 7 – Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations.
- 8 – Rechercher les partenariats avec les autres acteurs du monde rural.
- 9 – Maintenir la diversité des populations animales élevées, et des variétés végétales cultivées.
- 10 – Raisonner toujours à long terme, et de manière globale.